

# PROFESSIONNEL IMMOBILIER : FAIRE FACE À LA RÉGLEMENTATION LCB/FT

Connaître les obligations et les règles déontologiques qui régissent le devoir de conseil des professionnels de l'immobilier

1 JOUR, 7 HEURES

IMMOBILIER ET LOGEMENT  
SOCIAL

CODE :  
MIC113

## Objectifs de la formation

Intégrer les règles de la législation Lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LCB/FT) dans sa pratique

Evaluer le degré d'implication demandée aux professionnels de l'immobilier

Savoir s'organiser pour se conformer à la réglementation

## Parmi nos formateurs

- DROLLER-BOLELA Sophie  
Juriste immobilier,

## Public concernés

- Personne titulaire de la carte Hoguet ; Agent immobilier ; Gestionnaire de biens ; Directeur d'agence et salarié ; Agent commercial habilité

## Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Comprendre la réglementation et les organes en charge de veiller au respect de l'obligation de vigilance

- Les professionnels visés au Code Monétaire et Financier
- La vigilance traduite dans la loi HOGUET
- Le contrôle de la DGCRF
- Quel est le rôle de la commission nationale des sanctions

## Comprendre ce qu'est TRACFIN

- Comprendre le rôle de cet organisme sa mission et quels sont ses pouvoirs

## Qu'est-ce que la déclaration de soupçon

- Comprendre le soupçon au sens de L'article L561-15 du CMF

- Désignation du correspondant/déclarant : qui, comment?
  - La protection attachée au déclarant
  - L'obligation de déclarer, les sanctions en l'absence de déclaration
  - Les effets de la déclaration pour le professionnel de l'immobilier
- 

## Savoir en quoi consiste le blanchiment de capitaux

- Définition du blanchiment
  - Cerner les différentes étapes d'un blanchiment: personnes physiques/morales
- 

## Obligation de vigilance

- Identifier les niveaux de vigilance : dispense, alléguée ou accrue
  - Mise en cause de la responsabilité du responsable de l'agence
- 

## Étape d'organisation interne

- Adapter le processus de formation et d'information au sein de l'agence
  - Choisir les procédures à disposition des salariés, habilités
  - Désignation d'un responsable LCB/TF en interne pour la mise en place et le suivi des procédures spécifiques
  - La conservation des documents collectés : modalités
- 

## Analyse des situations à risques

- Maîtriser la classification des risques et nouveau mode de financement à risque tel que le crowdfunding
  - Retour d'expérience sur des cas constatés de manquements
  - Définition des mesures d'identification à mettre en œuvre au sein de l'entreprise
- 

## Examen détaillé du code de déontologie créé par le décret du 28 août 2015

- Examen des « 11 » commandements
  - Examen des sanctions aux manquements des règles de déontologiques
- 

## Dates

---

### Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

#### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

#### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-

évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistiqueformations@infopro-digital.com](mailto:logistiqueformations@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.